

DECRET N° 79/402 du 7/07/79
portant nomination de Monsieur DIPPAS Fernand
Antoine, Assistant Social Principal en qualité
de Directeur de l'Enfance.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu le l'Acte n° 038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation
et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;

Vu le décret n° 78/198 du 11 Mars 1978 portant nomination de Madame
MALELA née BASSIMBA Victorine en qualité de Directrice de l'Enfance ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er..- Monsieur DIPPAS Fernand Antoine, Assistant Social Principal est
nommé Directeur de l'Enfance à la Direction Générale des Affaires Sociales en
remplacement de Madame MALELA née BASSIMBA Victorine appelée à d'autres fonctions.

Article 2..- Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont
abrogées.

Article 3..- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de
service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la Républi-
que Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

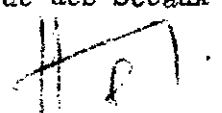
Brazzaville, le 7 JUILLET 1979

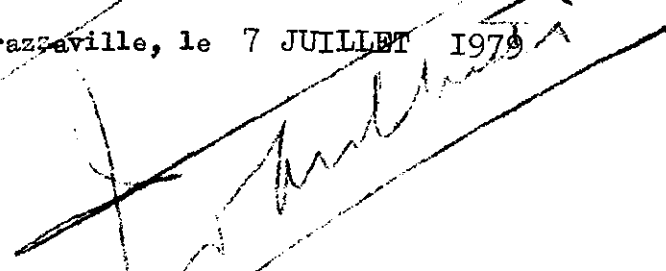
Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement

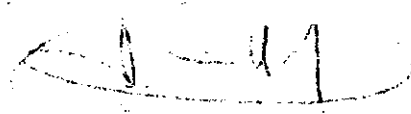
Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales


Pierre Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA.-

Le Ministre du Travail et de la Justice,
Garde des Sceaux


Victor TAMBA-TAMBA.


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-
Le Ministre des Finances


Henri LOPES.-